



Guide du
Stationnement
et de la Mobilité

SIMPLE – SOUPLE – MODULABLE

Le stationnement DANS LE CENTRE-VILLE DE COUTRAS : de nouvelles règles!

La ville de Coutras souhaite offrir du stationnement à tous, en assurant une bonne rotation des véhicules pour faciliter la vie des commerces et l'attractivité du centre-ville. Son objectif est également d'éviter les comportements abusifs en ne permettant pas l'installation à demeure de véhicules.

À partir du mois de janvier, pour répondre aux différents besoins :
trois modes de stationnement seront à disposition des Coutrillons.



14 PLACES « ARRÊT MINUTE » :
**DEVANT VOS COMMERCES
DE PROXIMITÉ**

10 MINUTES GRATUITES
Pour faciliter les achats et les
démarches rapides.



**STATIONNEMENT PAYANT
DANS LE CENTRE-VILLE :**
30 MINUTES GRATUITES

Pour favoriser l'accessibilité aux
commerces au plus grand nombre.
**Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 18h.**
Gratuit, le mercredi matin,
les week-ends et jours fériés



**6 PARKINGS
(471 PLACES)
GRATUITS**

Pour stationner en toute sécurité.
**Gare — rue du Temple — Sully
Square Malraux — Léon Blum
Frais Rivage / Guinguette**

LES TARIFS

HORODATEURS

Durée	Tarifs
30 mn	Gratuit
1h00	1 €
2h00	2 €
3h00	3 €
3h10	17 €
3h20	25 €

**30 MINUTES GRATUITES
PAR JOUR NON CUMULABLES ET
NON FRACTIONNABLES**



AMENDES

Amende minorée : 17 €
Amende forfaitaire : 25 €
Amende majorée : 75 €



Vous êtes détenteur d'une carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite ?

Vous êtes en droit de stationner gratuitement dans les zones de stationnement payant seulement sur les places réservées à cet effet. (Loi 2015-300 du 19 mars 2015)

LE STATIONNEMENT PAYANT : 3 façons de régler son stationnement

1 PAIEMENT À L'HORODATEUR DE LA ZONE

- Mémoriser votre numéro d'immatriculation
- Appuyer sur la touche de démarrage du clavier ou sur n'importe quelle touche pour activer l'écran
- **Choisir 1 pour payer** le stationnement ou **2 pour obtenir les informations** Ville
- Saisir votre numéro d'immatriculation et **valider avec v**
- **Appuyer sur 1 pour acheter un ticket horaire** (les 30 minutes gratuites sont incluses)

2 PAIEMENT AVEC UNE APPLICATION MOBILE

- **Télécharger les applications** gratuitement sur votre smartphone ou rdv sur les sites www.flowbird.fr et www.easypark.fr
- Créer votre compte personnel
- Saisir votre n° d'immatriculation
- Choisir sur la carte l'horodateur le + proche
- Sélectionner la durée de stationnement et procéder au paiement
- La durée du stationnement peut être prolongée facilement à distance

Pour bénéficier du temps de gratuité, RDV à l'horodateur ou sur une des applications.

3 ABONNEMENTS EN LIGNE

Programmez votre stationnement à l'avance en vous abonnant en ligne sur le site de la ville www.coutras.fr

LES ABONNEMENTS

Afin d'obtenir un droit permettant de prendre un abonnement à un tarif préférentiel, vous devez au préalable vous inscrire et remplir le formulaire : à l'accueil de Police municipale de Coutras — sur le site web « coutras.e-habitants.com »

TOUT PUBLIC

Durée	Tarifs
Mensuel	24 €
Trimestriel	60 €
Semestriel	100 €
Annuel	180 €

RÉSIDENTS*

Durée	Tarifs
Trimestriel	30 €
Semestriel	50 €
Annuel	90 €

* dans la zone du stationnement payant

TARIFS PROFESSIONNELS MOBILES ET DÉMÉNAGEMENTS

Durée	Tarifs
1/2 journée	3 €
1 journée	3,50 €

PLAN



POUR SE DÉPLACER

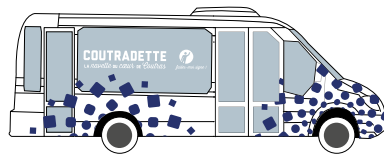
La Coutradette est une navette gratuite qui parcourt la ville de Coutras. Elle dispose de 22 places et effectue du lundi au samedi, de 7h30 à 19h20, un passage tous les 45 minutes. Elle garantit également la correspondance avec la ligne 8 à destination de Libourne, aux arrêts de la gare, Audebeau et de l'église.

+ D'INFO :

calibus.fr ou sur l'application Calibus.
05 57 51 00 24

COUTRADETTE

LA navette DU cœur DE Coutras



+ D'infos : contactez la Police Municipale

Place Ernest Barraud 33230 Coutras - 05 57 56 09 07 - polmuni@mairie-coutras.fr